

---

*Extrait du Priuilege du Roy.*

**P**AR grace & Priuilege du Roy, il est permis à SEBASTIEN CRAMOISY, Marchand Libraire luré, Imprimeur ordinaire du Roy, Bourgeois de Paris, d'imprimer ou faire imprimer vn liure intitulé, *Relation de ce qui s'est passé en la nouvelle France en l'année 1640. enuoyée au Reuerend Pere Provincial de la Compagnie de IESVS en la Prouince de France, par le Pere Barthelemy Vimont de la mesme Compagnie, Superieur de la Residence à Kébec: & ce pendant le temps & espace de quinze années consecutives: Auec defences à tous Libraires & Imprimeurs d'imprimer ou faire imprimer ladite Relation sous pretexte de déguisement ou changement qu'ils y pourroient faire, à peine de confiscation, & de l'amande portée par ledit Priuilege. Donnée à Paris, ce 20. Septembre 1640. Par le Roy en son Conseil, Signé, CEBERET.*